

Avis public d'Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13h30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15504

Titre de l'appel d'offres : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0301 – BÉTON ET TRAVAUX GÉNÉRAUX

Date d'ouverture : 13 août 2020

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 7 juillet 2020.

Visite supervisée des lieux : ☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 5 août 2020 à 13h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu : du 8 au 17 juillet 2020 et du 3 au 7 août inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h-10h-13h-15h (à l'exception du samedi, du dimanche et des vacances de la construction). Prévoir bottes, casque, dossard et lunettes pour la visite de chantier.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Journal de Montréal ☒ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non ☒